

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL DU 08 OCTOBRE 2008
A Genouilleux à 20 h 30

DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille huit, le 08 octobre, le Comité syndical réuni à Genouilleux, après convocation légale en date du 22 septembre 2008, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Le quorum étant atteint Monsieur MEGARD ouvre la séance.

Etaient présents : Monsieur Noël TEPPE, Monsieur Michel SAINT CYR, Monsieur Fabyen RIGOTTO, Monsieur Paul MONNIER, Monsieur Joseph BAILLET, Monsieur Jean-Paul GUILLOT, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur Jean-Michel LUX, Madame Nicole NAVARRO, Monsieur Guy MARQUETOUX, Monsieur Baptiste LAURENT, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Gérard MAURER, Monsieur Robert DEPLATIERE, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Philippe THENON, Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Edouard BREVET, Monsieur Régis GONNU, Monsieur Robert GIVRE, Monsieur Maurice VOISIN, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE, Madame Anne-Marie BOUCHY, Monsieur David GOURMAND, Madame Annick TCHICHONELIS.

Etaient également présents : Monsieur André PHILIPPON, Madame Christine GONNU, Monsieur Robert BOUCHY, Monsieur Jean-Louis CONTI, Monsieur Jean-Jacques BUFFERNE, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur Jean-Gabriel FAUVET MESSAT, Monsieur Guy MORILLON, Monsieur Jean-Luc COLZART, Monsieur Michel BOISSON, Madame Isabelle LECUYER, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Mademoiselle Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

Etaient excusés : Monsieur Jacky NOUET et Monsieur Pierre MILLET.

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Début de la réunion : 20 h 45

Le quorum étant atteint monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence.

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 04 juin 2008 a été envoyé à l'ensemble des délégués au mois de juillet. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Monsieur RIGOTTO délégué de la commune de Baneins précise qu'il n'a pas reçu le dernier compte rendu. Le compte rendu sera renvoyé à Monsieur RIGOTTO.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote le compte rendu.

Le compte rendu du comité syndical du 04.06.2008 est voté à l'unanimité des membres présents.

2 – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Monsieur MEGARD rappelle que le bureau s'est réuni 2 fois depuis le dernier comité syndical. Celui-ci a décidé de l'organisation de 4 réunions de présentation du contrat de rivière aux conseils municipaux du territoire qui ont eu lieu au mois de septembre. Pour cela, il a été décidé de produire un document papier du contrat de rivière pour toutes les communes membres ainsi qu'un CD.

Il a également décidé la réalisation d'un panneau d'exposition sur la qualité de l'eau du territoire pour la Foire de Villars les Dombes.

Monsieur MEGARD rappelle que ces décisions ont fait l'objet d'une délibération suivi d'une demande de subvention auprès des financeurs.

Monsieur MEGARD rappelle que le 4^{ème} journal des Territoires de Chalaronne a été publié. Il a été distribué lors des réunions de présentation du contrat de rivière. A ce jour, 4 communes ne l'ont pas encore eu, il s'agit des communes de Baneins, Sandrans, Valeins et Monthieux.

Le bureau a par ailleurs impulsé la réunion des commissions votées au dernier comité syndical, une réunion de la commission finance et de la commission communication ont eu lieu.

L'assemblée n'a pas d'autre question.

3 – POINT SUR LES ACTIONS EN COURS

Monsieur MEGARD souhaite faire un point sur les différentes actions du contrat en cours.

❑ RIPISYLVE

Monsieur MEGARD rappelle que la déclaration d'intérêt général pour la réalisation du plan de restauration de la ripisylve est dans les mains des services de l'état depuis le mois de juillet. L'enquête publique devrait avoir lieu fin octobre début novembre et devrait durer environ 15 jours.

L'appel d'offre pour le recrutement des entreprises qui réaliseront les travaux sera lancé en octobre.

Alice PROST s'interroge sur le fait de ne pas faire l'appel d'offre trop tôt. En effet elle n'est valable que 90 jours et il est impossible de savoir quand la DIG sera validée par la préfecture.

❑ **VIEILLE CHALARONNE**

Monsieur MEGARD rappelle que Gaétane MANSIAT, stagiaire au syndicat, a travaillé 5 mois et demi sur le diagnostic de fonctionnement de la Vieille Chalaronne en vu de proposer les meilleurs aménagements de cette zone. L'étude est aujourd'hui finie, une réunion de présentation des résultats aux différents intéressés (asso pêche, riverain, commune etc..) aura lieu à l'automne pour prendre une décision et lancer les travaux.

❑ **ANIMATION SCOLAIRE**

Monsieur MEGARD explique qu'un courrier a été envoyé la semaine dernière à l'ensemble des écoles primaires des communes du territoire pour leur proposer la mise en place d'animations scolaires. Pour le moment quatre écoles ont déjà répondu : Monthieux, Baneins, Châtillon, et Chaneins.

Monsieur MEGARD précise que la commission communication doit se réunir début novembre pour faire le choix du contenu et de l'organisation des animations et du prestataire.

Monsieur PHILIPPON précise que l'EPTB fait déjà ce type d'animation. Alice précise qu'elle ne concerne que le Val de Saône.

4 – POINT SUR LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

➤ Commission finance et programmation

Monsieur MEGARD précise que la commission finance et programmation s'est réunie une première fois. Elle travaille à ce que les actions soient programmées de telle manière à ne pas faire varier les cotisations des communes. Elle doit se réunir une nouvelle fois en octobre pour préparer le débat d'orientation budgétaire qui aura lieu au prochain comité syndical prévu le 10/12.

➤ Commission communication

Monsieur MEGARD rappelle que la commission communication s'est réunie une fois. Elle s'est prononcée sur un article sur la Chalaronne demandé par la revue Dombes et à paraître dans leur prochain numéro début janvier 2009. Monsieur MEGARD précise qu'aucun retour sur l'article n'a été fait et qu'il ne peut pas dire si celui-ci sera gardé dans son intégralité.

Monsieur MEGARD informe également les délégués que les membre de la commission communication ont également décidé l'organisation de deux journées de présentation du territoire à destination des élus qui auront lieu le 28/02/2009 et le 21/03/2009. La première sera consacrée au territoire amont, la seconde au territoire aval.

Monsieur MEGARD invite tous les membres à noter les dates dès maintenant.

➤ Groupe de travail étangs

Monsieur MEGARD laisse la parole à Monsieur LIEVRE.

Monsieur LIEVRE précise que la première partie de l'état des lieux des fossés a été terminée par Noémie Nerguisian, ancienne stagiaire du syndicat. La fin de la deuxième partie de l'état des lieux, reprise par Yannick BOISSIEUX est prévue courant octobre. Elle permettra de déterminer les modalités de réalisation des travaux qui seront discutées lors

d'un prochain groupe de travail étangs avec tous les délégués de la Dombes dans le courant de l'hiver. Yannick BOISSIEUX précise que le début des travaux devrait avoir lieu courant 2009 après avoir déposé la Déclaration d'Intérêt Général.

Monsieur MEGARD en profite pour féliciter la commune d'Ambérieux en Dombes pour l'entretien de ses fossés.

➤ Groupe de travail « pollutions diffuses »

Monsieur MEGARD laisse la parole à Monsieur DUBOST.

Monsieur DUBOST rappelle que la première réunion du groupe a eu lieu en juillet dernier. Il précise que la campagne 2008 pour les MAET a plutôt été satisfaisante vu les délais très courts.

Yannick BOISSIEUX indique que pour les zones non agricoles, le bilan est très bon. En effet, environ 80% des agents communaux du territoire ont participé à ces formations au printemps. Yannick explique aussi que l'état initial des indicateurs agricoles et de la qualité de l'eau a été fait.

Monsieur MEGARD souhaite souligner la bonne collaboration avec la Chambre d'Agriculture ainsi qu'avec les agriculteurs.

5 – CREATION D'UNE COMMISSION AGRICOLE

Monsieur MEGARD explique que le groupe de travail pollutions diffuses permet de réaliser une fois par an le suivi et/ou le bilan des actions entreprises par le syndicat sur cette thématique. Il permet également d'échanger avec l'ensemble des acteurs du territoire impliqué dans cette thématique (Chambre d'Agriculture de l'Ain, Direction Départementale de l'Agriculture, coopératives...).

Il rappelle cependant qu'il n'est pas adapté pour définir les actions mises en place autour de la thématique pollution diffuse (sélection d'une option technique par rapport à une autre par exemple) et aux moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

Monsieur MEGARD propose donc la création d'une commission agriculture, composés uniquement d'élus agriculteurs représentatifs de la diversité agricole des Territoires de Chalaronne. Le bureau propose qu'elle soit composée de 5 membres (au maximum 7 selon le code GCT) :

- 1 agriculteur du Val de Saône
- 2 agriculteurs du centre du territoire (secteur de l'Abergement Clémencia, Dompierre sur Chalaronne, Saint Trivier sur Moignans et Châtillon sur Chalaronne)
- 2 agriculteurs dombistes

L'assemblée demande à ce que le nombre de membre de cette commission soit fixé à 7, pour permettre une plus grande représentativité du territoire.

Monsieur MEGARD fait procédé au vote.

La création de la commission agricole est donc votée à l'unanimité des membres présents.

Elle est composée des membres suivants :

Monsieur GIVRE, délégué de Saint Trivier sur Moignans, Monsieur THENON, délégué de Relevant, Monsieur DUBOST, délégué de Lapeyrouse, Monsieur LIEVRE, délégué de Villars les Dombes, Monsieur FAUVET-MESSAT, délégué de Genouilleux, Monsieur GONNU, délégué de Sainte Olive et de Monsieur SAINT CYR, délégué d'Ambérieux en Dombes.

La première réunion de la commission aura lieu dans le courant du mois de décembre (créneau horaire à définir).

6 – REGLEMENT INTERIEUR (CF. DOCUMENT).

Monsieur MEGARD précise que le règlement intérieur doit être voté dans les 6 premiers mois après le renouvellement des mandats, c'est une obligation réglementaire. Celui proposé s'inspire fortement d'un modèle proposé par l'association des maires de France. Il rappelle que la première version qui a été envoyée en même temps que les convocations a été quelque peu modifiée.

Monsieur MEGARD propose de faire un focus sur les points qui ont été modifiés :

- Chapitre 1 – article 1 - 2 - 4 – 5 les n° articles du CGCT ont été précisés
- Chapitre 2 – article 8, il a été rajouté :
 - Chaque commission doit être constituée d'au moins un membre du bureau et sera présidée par celui-ci.
 - Les comités consultatifs se réunissent autant que de besoin pour répondre aux problèmes qui lui sont posés. Ils sont présidés par un membre du bureau.
- Chapitre 3 – article 10 - 14 - 15 –16 et 17 les n° articles du CGCT ont été précisés et pour l'article 16 Séance à huit clos, il a été modifié sur la demande de trois membres ou du Président, le Comité syndical peut décider, sans débat à la majorité absolue, qu'il se réunit à huit clos.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote le règlement intérieur.

Le règlement intérieur du syndicat des rivières des territoires de Chalaronne est voté à l'unanimité des membres présents.

7 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur MEGARD explique que depuis l'envoi de la convocation, le syndicat a eu quelques petits problèmes de matériel informatique et de ce fait, la décision modificative a dû être revue. Au départ, la DM concernait le remplacement du vidéo projecteur. Monsieur MEGARD précise que lors d'une réunion, l'ordinateur portable qui permettait de projeter a également eu des problèmes de projection. Nous devons donc les remplacer.

Ces sommes n'étant pas prévues au budget, le Président propose de faire une décision modificative budgétaire afin de créditer les comptes correspondants à ces dépenses.

Section Investissement <u>Dépenses</u>	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
- Compte 2158 – OP 10 – Autres installations, matériel et outillage technique	4 784	-1 300	3 484
- Compte 205 – Concession et droits similaires, brevets, licences...	0	+330	330
- Compte 2183 – Matériel bureau et informatique	0	+770	770
- Compte 2184 – Mobilier	1 500	+200	1 700

L'assemblée n'a pas de questions.

Monsieur MEGARD fait procédé au vote.

La décision modificative n°1 est votée à l'unanimité des membres présents.

8 – INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur MEGARD rappelle que le concours de Monsieur Camilleri, receveur du Trésor est fréquemment demandé pour la préparation des documents budgétaires. A ce titre, l'arrêté ministériel du 16/12/1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité du conseil allouée aux comptables des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics et l'arrêté interministériel du 21/03/1962 fixe le montant de l'indemnité alloué au receveur pour la préparation des documents budgétaires.

Monsieur MEGARD propose donc d'allouer une indemnité spéciale annuelle de 30.49 € à Monsieur Camilleri Jean-Luc, Receveur, pour la préparation des documents budgétaires ainsi qu'une indemnité de conseil au taux de 100% par an et qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

L'assemblée n'a pas de questions.

Le Président soumet au vote du Comité syndical le montant de l'indemnité allouée au comptable du Trésor de Châtillon sur Chalaronne.

L'indemnité au comptable du trésor est votée à l'unanimité des membres présents.

9 – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN

Monsieur MEGARD précise que conformément à ce qu'il avait été prévu dans le Contrat de rivière signé le 8 février 2008, il serait souhaitable de créer un poste de technicien de rivière. En effet, le Syndicat a la maîtrise d'ouvrage d'un programme de travaux important du volet B du Contrat de rivière et il est préférable d'assurer sa propre maîtrise d'œuvre sur un certain nombre d'opérations comme le plan de gestion et d'entretien de la ripisylve dont la Déclaration d'Intérêt Général est en cours.

Le Président propose que le poste soit pourvu au grade de technicien, pour une durée déterminée de 3 ans renouvelables à compter du 1/01/2009. Ce poste serait subventionné à hauteur de 80% et reviendrait au syndicat, subventions déduites à environ 6000 euros par an.

Ces principales missions seraient :

- Mettre en œuvre le plan de gestion de la ripisylve : inventaire et définition des interventions à programmer;
- Suivi technique, administratif, financier des actions du plan de gestion : recrutement (marché public) et suivi du prestataire, suivi des dépenses et subventions, montage des dossiers Police de l'eau, bilans annuels ;
- Gestion administrative et financière du programme de travaux du volet B du contrat de rivière avec la chargée de mission, montage technique, administratif et financier des projets, négociation avec les riverains, élus, associations, consultation des entreprises, encadrement et suivi des chantiers ;
- Assistance technique et administrative aux communes, riverains ;
- Sensibilisation des élus, riverains, pêcheurs, associations, etc. ;
- Participation aux actions de communication : journal, visites de terrain avec les élus, animations scolaires...

Compte tenu de la spécificité des missions du poste de technicien rivière exposée ci-dessus, le recrutement se fera par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables,

L'assemblée n'a pas de questions.

Monsieur MEGARD fait procéder au vote.

La création d'un poste de technicien est votée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MEGARD souligne que plusieurs candidatures ont déjà été reçues par le syndicat, mais qu'il aimerait être entouré de plusieurs personnes pour choisir le candidat.

10 – ACQUISITION DE 2 PARCELLES EN BORDURE DE CHALARONNE SITUEES A DOMPIERRE SUR CHALARONNE

Monsieur MEGARD explique que dans le cadre de la fiche-action n°B-I-2.2 du Contrat de rivière, le Syndicat afin de préserver, voire de restaurer des secteurs fonctionnels sur la Chalaronne et ses affluents, a la possibilité de se porter acquéreur des surfaces en bordure de lit mineur. Les surfaces pressenties concernent des parcelles où l'érosion des berges est importante et active et où la mise en place d'une protection de berge serait financièrement disproportionnée au regard des enjeux locaux.

Ces acquisitions de terrain permettront de définir un espace de mobilité au sein duquel on laisserait la rivière évoluer dans un contexte de "liberté surveillée".

L'opération envisagée ici consiste donc à se porter acquéreur d'une surface en bordure de Chalaronne sur la commune de Dompierre-sur-Chalaronne.

Les crédits pour cette acquisition ont été inscrits à la section d'investissement du budget sous l'opération n°13 "Maîtrise foncière – Pré Piron".

Les surfaces concernées par cette opération sont les suivantes:

Propriétaire : Madame BOUCQUIN

Commune	Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface
Dompierre sur Chalaronne	L'île et bas de l'île	ZN 10 et 12	29 520 m ²

La parcelle est actuellement en vente pour cause de succession auprès de Monsieur Dominique Richard, Notaire à Montmerle-sur-Saône. Sa valeur a été estimée par les domaines entre 0.12 et 0.18 € le m².

Le Président rappelle que le bien serait acquis pour intégrer la réserve foncière de la structure. L'entretien de la parcelle pourra être réalisé par un fermier. Seule une bande de 5 à 10 m en bordure de Chalaronne sera entretenue régulièrement par la commune de Dompierre (fauche) pour permettre un usage piéton et récréatif de la zone.

Monsieur MEGARD précise que Yannick BOISSIEUX a déjà rencontré l'agriculteur, et que celui-ci veut acquérir la parcelle en question.

Le Président propose de l'autoriser à négocier avec le Fermier et le propriétaire de la parcelle afin qu'elle nous soit vendue et le cas échéant à engager toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Président demande également de l'autoriser à demander les subventions au Conseil Régional et à l'Agence de l'Eau.

Monsieur GIVRE, délégué de Saint Trivier sur Moignans demande pourquoi ce n'est pas la commune de Dompierre qui acquiert la parcelle. Il pense que cela ne fait pas parti du

rôle du syndicat mais plutôt de la commune. Il s'interroge sur le devenir des terrains en cas de dissolution du syndicat.

Alice PROST répond qu'en cas de dissolution du syndicat, les terrains sont rétrocédés aux communes concernées.

Monsieur MORILLON demande à ce que cette clause soit notifiée dans l'acte notarié.

Monsieur MEGARD porte aux voix l'acquisition de la parcelle mais précise qu'il n'ira pas à l'encontre de l'agriculteur.

L'acquisition de 2 parcelles en bordure de chalaronne situées sur la commune de Dompierre est votée à la majorité des membres présents. (3 votes contre, 4 votes en abstention).

11 – JOURNEES DECOUVERTE DU TERRITOIRE

Les dates retenues pour les journées de découverte du territoire sont :

- le samedi 28 février 2009 : l'amont accueil l'aval (pêche d'étang, associations...)
- le 21 mars 2009 : l'aval accueil l'amont (visite du nord du territoire avec la Saône, Moulins...)

Le détail des journées sera proposé lors du prochain comité syndical.

12 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TEPPE demande comment cela se passe lorsqu'une association de pêche acquiert des terrains au bord de la Chalaronne.

Alice PROST répond que l'association s'occupe elle-même de l'entretien.

Monsieur BREVET précise qu'en cas de dissolution de l'association de pêche, les terrains reviennent à la fédération de pêche et non pas aux communes.

Monsieur VARVIER demande s'il ne serait pas possible de mettre un encart concernant le syndicat dans le bulletin municipal.

Alice PROST répond que sur l'Abergement Clémencia, cela avait déjà été fait, et elle se propose d'écrire l'article. Elle demande si celui-ci doit être fait de manière générale ou alors avec des zooms sur les actions prévues dans chaque commune. La deuxième option est choisie, toutes les communes sont intéressées.

Monsieur MEGARD propose que le lieu de réunion du comité syndical soit fixé dès aujourd'hui. Il demande si la prochaine réunion peut se faire sur l'amont. Monsieur Jean-Paul GUILLOT propose qu'elle se déroule dans sa commune à Bouligneux.

Le prochain comité syndical aura donc lieu le Mercredi 10 Décembre à 20H30 à BOULIGNEUX.

La séance est levée par Monsieur MEGARD à 22H15.

Le Président,

Christophe MEGARD

